

COMPTE RENDU

3^e RÉUNION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
TENUE LE MARDI 7 NOVEMBRE 2017 À 13 h 30, AU LOCAL F-240

Présences :	Michel Boulet, Athéna Cyr, Danielle Pépin, Élane Dupont, Martine Lavallée, Simon-Philippe Lebel, Monique Messier, Mylène Morin, Denis Patterson, Frédéric Pellerin, Julie Gagné, France Perreault, Julie-Hélène Roy, Caroline Salvail, Julie Vézina, Roody-Jennie Mombrun
Absence motivée :	Olivier Provost-Vanier
Invitées :	Dominique Trudel, Élane-Marie Rouleau, Carine Perron, Valérie Thomas
Président d'assemblée :	Alain Lamarre
Secrétaire :	Karine Tremblay

3.1 Identification des présences et constatation du quorum

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 33.

3.2 Adoption du projet d'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CDEL171107-01

Sur une proposition de Simon-Philippe Lebel, dûment appuyée par Julie Gagné, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

3.1 Identification des présences et constatation du quorum

3.2 Adoption du projet d'ordre du jour

- 3.3 Adoption du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017**
(document déposé)
- 3.4 Suivi du compte rendu du 10 octobre 2017**
- 3.5 Dépôt du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020**
(document déposé séance tenante)
Présenté par Dominique Trudel
- 3.6 Dépôt de la Politique de valorisation et d'amélioration de la langue française**
(document déposé séance tenante)
Présenté par Dominique Trudel et Éléine-Marie Rouleau
- 3.7 Dépôt du projet du calendrier scolaire 2018-2019**
(document déposé séance tenante)
Présenté par Denis Patterson
- 3.8 CERESO**
(documents déposés)
Présenté par Carine Perron
- 3.8.1 Présentation du bilan 2016-2017
- 3.8.2 Présentation du plan de travail 2017-2018
- 3.9 Bilan du projet pilote du service de post correction du CAF**
(document déposé)
Présenté par Valérie Thomas
- 3.10 Autres points**
Nomination au Conseil de la réussite
La journée de la santé mentale au collégiale
- 3.11 Information**
(document déposé)
Statistiques d'admission à l'université à l'automne 2016.
- 3.11 Dépôt de document**
- 3.12 Prochaine rencontre** : le 5 décembre 2017
- 3.14 Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Adoption du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017

(document déposé)

Les membres ont reçu le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017 avec la convocation.

Certaines coquilles sont constatées et seront corrigées. De plus, les corrections suivantes sont demandées :

1. Au paragraphe 5 du point 2.3, nous aurions dû lire : « [...] à la formation continue, la coordonnatrice se préoccupe de la qualité de l'enseignement à l'aide de sondages.»;
2. À la page 5, au début du 4^e paragraphe, nous aurions dû lire « ...Commission d'évaluation de l'enseignement au collégial »;
- 3 Au 2^e paragraphe du point 2.8, nous aurions dû lire : « Les étudiants souffrant de problèmes d'anxiété et manifestant des troubles d'agressivité inquiètent particulièrement puisque les procédures concernant la marche à suivre dans de tels cas demandent à être précisées.».

De plus, la phrase suivante est ajoutée à la fin du paragraphe : « Compte tenu de la situation actuelle, madame France Perreault souhaiterait savoir si l'embauche de ressources supplémentaires est envisagée.». De même que son répondant, monsieur Jean-Philippe Gadbois : « Les discussions se poursuivent. Une réflexion est en cours afin de pallier aux problèmes organisationnels.»

Finalement, il est demandé d'ajouter l'information suivante : « Les enseignants et intervenants de la formation continue ont manifesté leur intérêt envers une éventuelle formation auprès des étudiants en crise.»

Madame Julie-Hélène Roy, appuyée par plusieurs membres, mentionne que certains commentaires importants émis lors de la précédente commission n'ont pas été notés. Des discussions ont lieu à ce propos et aux termes de celles-ci les points suivants sont suggérés :

- Qu'un résumé de la discussion soit noté au compte rendu;
- Que les commentaires importants soient inscrits de manière nominative;
- Que les informations essentielles, exprimées par les membres, doivent nécessairement être notées au compte rendu puisque les membres qui assistent à la Commission des études doivent faire un suivi à leur équipe de travail;

Monsieur Simon-Philippe Lebel précise la nécessité d'une démarche claire et concise afin de relater l'information le plus rigoureusement possible.

Alain Lamarre indique qu'un compte rendu n'est pas un verbatim et que les propos recueillis traduisent l'essentiel des discussions et des décisions prises par les membres. Il souligne qu'il est extrêmement difficile pour une secrétaire d'assemblée de noter tous les commentaires émis. À la réunion précédente, les membres avaient demandé à ce que les comptes rendus ne soient pas nominatifs. Dans ce contexte, la rédaction des comptes rendus devient de plus en plus laborieuse.

Compte tenu des ajouts demandés au compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017, l'adoption de celui-ci est reportée au 5 décembre 2017.

3.4 Suivi du compte rendu du 10 octobre 2017

En ce qui a trait aux nominations des étudiants qui siégeront au Comité de la PIGEP, madame Jennie-Roody Mombrun a été nommée par l'Association étudiante pour y siéger.

Concernant l'accès aux imprimantes pour les étudiants entre 7h00 et 8h00, Monsieur Lamarre propose deux solutions :

- À court terme, un laboratoire informatique avec accès à une imprimante sera ouvert de 7:00 à 9:00.
- À long terme, il est envisagé d'aménager à l'été 2018 un local doté de 6 à 8 postes de travail informatiques pour l'impression des travaux des étudiants.

3.5 Dépôt du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2015-2020

(document déposé séance tenante)

Présenté par Dominique Trudel

Madame Dominique Trudel présente le projet du Plan de réussite institutionnelle (PRI) du CRLA. Elle rappelle qu'il s'inscrit dans la lignée du Plan stratégique 2015-2020. Ce dernier présente 10 champs d'action associés à l'environnement pédagogique, à la posture étudiante et à l'environnement d'étude pour favoriser la réussite éducative des étudiants. Tous sont encouragés à travailler de concert avec les étudiants et les autres membres du personnel dans la mise en œuvre d'actions spécifiques aux départements, aux services et aux programmes afin d'identifier les besoins des étudiants et l'atteinte de ceux-ci.

Elle fait part aux membres des réflexions réalisées par le conseil de la réussite ayant mené au cadre de référence du PRI 2015-2020 ainsi que du processus d'élaboration.

Les principaux objectifs sont :

- De créer un contexte qui favorisera l'implication de tous les acteurs pour le développement d'un environnement éducatif de qualité et d'intégrer ceux-ci dans la mise en œuvre du PRI en suivant un modèle établi par programme.
- De créer un contexte qui favorisera l'implication des étudiants à reconnaître leurs besoins, les obstacles et les facteurs facilitant leur réussite.
- D'intégrer les étudiants dans l'élaboration de mesures d'aide afin qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel. Puis, de s'assurer de l'amélioration et de la continuité du Plan de réussite institutionnel.

Ce document étant déposé séance tenante, il sera discuté de nouveau à la prochaine assemblée. Alain Lamarre remercie Dominique Trudel pour cette présentation.

Les membres ont apprécié la présentation et soulignent l'excellent travail de l'équipe de rédaction.

3.6 Dépôt de la Politique de valorisation et d'amélioration de la langue française

(document déposé séance tenante)

Présenté par Dominique Trudel et Élane-Marie Rouleau

Mesdames Rouleau et Trudel présentent le projet de Politique de valorisation et d'amélioration de la langue française (PVAL). Découlant de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française adoptée en 2010, cette version tient compte des travaux d'un comité de travail qui a eu pour mandat d'évaluer les dispositions de l'ancienne politique, de réfléchir aux éléments à intégrer dans la nouvelle version, de rédiger et de recommander un projet d'actualisation.

La PVAL s'adresse à tous les membres de la communauté collégiale et elle s'appuie sur des principes directeurs.

- À savoir que l'identité d'un individu se forge à partir de l'apprentissage et de l'utilisation qu'il fait de la langue. Les compétences acquises contribuent à faciliter chez lui une pleine participation aux responsabilités sociales, aux fonctions de travail et aux études supérieures.

- L'apprentissage de la langue se développe de manière progressive et continue tout au long de la vie et comme c'est un outil de communication fondamental, tous doivent se concerter afin que cet apprentissage soit cohérent et soit un objectif ultime de formation des étudiants.
- Étant le principal vecteur de diffusion des savoirs ainsi que l'outil privilégié d'expression, la langue est un puissant facteur de réussite éducative. Le CRLA compte donc sur l'implication de tous pour assurer une mise en œuvre collective de la PVAL. Le CRLA souhaite suivre l'évolution de la langue en s'appuyant sur l'Office québécois de la langue française (OQLF), sur le Conseil supérieur de la langue française du Québec (CSLF) et sur le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur MEES.

La direction a la responsabilité de la diffusion, de l'application, du suivi et de la mise en œuvre de la PVAL.

La PVAL entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil d'établissement et elle est révisée tous les cinq ans ou au besoin.

3.7 Dépôt du projet du calendrier scolaire 2018-2019

(document déposé séance tenante)

Présenté par Denis Patterson

Le projet du calendrier scolaire 2018-2019 est présenté aux membres. Un échange de vues a lieu et les points suivants ressortent :

- Madame Julie Gagné s'enquiert de la raison pour laquelle la semaine de lecture ne s'arrime pas avec la relâche des commissions scolaires. Monsieur Patterson mentionne qu'un comité de la COMÉ se penche actuellement sur le cadre d'élaboration du calendrier scolaire. Le rapport du comité est attendu pour l'automne 2018.
- Madame Julie Gagné affirme que le déplacement des journées d'activités pédagogiques du 15 novembre 2018 et du 26 avril 2019 prive les enseignants d'une journée de correction.
- Monsieur Simon-Philippe Lebel suggère que la journée d'activité pédagogique du 26 avril 2019 soit remise et que le 25 avril redevienne une journée de rédaction en français.
- Madame France Perreault s'interroge des conséquences si le 2 janvier est un jour de congé. Monsieur Patterson précise que si le 2 janvier 2019 est congé, le 20 mai 2019 deviendra alors un jour travaillé.
- Madame Monique Messier souhaite que l'on réduise au minimum les séquences irrégulières des semaines du calendrier scolaire. En raison des congés fériés, il arrive qu'un cours du lundi, par exemple, soit le

3^e cours de la session alors que les autres journées correspondent au 4^e cours. Les débalancements amènent une gestion difficile des activités pédagogiques. Il importe donc de les limiter le plus possible.

- Madame Martine Lavallée mentionne que le comité du calendrier scolaire a été formé il y a un certain temps et qu'il est décevant de constater que les travaux ne sont pas terminés et que son rapport ne soit pas encore déposé.

Puisqu'il d'agit d'un dépôt, les membres sont invités à examiner le projet de calendrier et à tenir des consultations. Un avis sera requis à la prochaine Commission des études, le 5 décembre 2017.

3.8 CERESO – VISITE DE L'ESPACE 412

(documents déposés)

Présenté par Carine Perron

3.8.1 Présentation du bilan 2016-2017

3.8.2 Présentation du plan de travail 2017-2018

Les membres de la Commission des études sont invités à se rendre au tout nouveau local « Espace 412 » pour la présentation de madame Perron. Afin de faciliter l'innovation ouverte et de renforcer le pouvoir d'agir des collectivités et organisations qu'il accompagne, le CERESO a développé une infrastructure de collaboration par l'aménagement d'un espace dédié à l'innovation sociale. Ce lieu est destiné au développement des talents, à l'idéation et à l'innovation sociale. Le CERESO a pour mission première d'accompagner les entreprises d'économie sociale en matière de développement et de formation dans le but de faire émerger les innovations sociales. L'organisme a récemment obtenu un financement de 224 000 \$ du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour une période de 2 ans. Après la présentation du bilan 2016-2017 et du plan de travail 2017-2018, les remarques suivantes sont formulées :

- Monsieur Frédéric Pellerin demande si la majorité des documents officiels sont rédigés par l'équipe du CERESO. Madame Perron affirme que le CERESO se charge de la rédaction et madame Claudia Drouin du service des communications fait les liens avec la presse.
- Monsieur Michel Boulet questionne madame Perron à savoir de quel financement découle l'achat du mobilier. Celui-ci provient du MAOB.
- Madame France Perreault souhaite savoir si le CRLA offre une aide financière au CERESO. Le Cégep contribue pour une somme variant de 10 000\$ à 15 000\$ annuellement.
- Madame Hélène Dupont s'informe à savoir si le CERESO est ouvert au public. Madame Perron mentionne que l'engagement

communautaire et citoyen, l'entrepreneuriat collectif et les démarches d'innovation sociale peuvent contribuer à la résolution de différentes problématiques sociales. Ainsi, ces actions répondent à de réels besoins exprimés par les communautés. Dans ce contexte, l'Espace 412 sera utilisé par les organismes et intervenants externes.

Madame Perron mentionne que le CERESO travaille actuellement avec la Corporation Hector-Charland sur un projet de « Résidence d'artistes » à l'Assomption. Facilitant un séjour prolongé des artistes qui se produisent à l'Assomption et qui sont généralement que de passage, ce lieu permettrait les échanges artistiques et culturels, la formation et la tenue d'ateliers de création sur le territoire de la Ville

Soulignons aussi la généreuse contribution de madame Danielle Pépin et les étudiants de Design intérieur pour la conception d'Espace 412 qui sera inauguré le 16 novembre prochain.

Madame Carine Perron applaudit la mine d'or de gens motivés que nous retrouvons dans la communauté du Cégep à L'Assomption.

Madame Hélène Dupont exprime son admiration devant la capacité de rassemblement de madame Perron.

3.9 Bilan du projet pilote du service de post correction du CAF

(document déposé)

Présenté par Valérie Thomas

Le service de postcorrection a été mis en place à l'hiver 2017, de manière expérimentale exclusivement puisqu'il contrevient à l'article 4.1 de la PIEA. Celui-ci s'adresse aux élèves de 102 et la dissertation de mi-session. Ce projet a connu un franc succès. Cependant, les modalités seraient à clarifier.

Pour la présente session, le service d'autocorrection est offert. Celui-ci ne connaît pas le succès du précédent service. Parallèlement, les responsables du CAF évaluent la possibilité d'un service de postcorrection permanent ainsi que faire réviser la PIEA.

Quelques questions et commentaires sont formulés par les membres :

- Madame Julie-Hélène Roy souligne la valeur de ce projet. Elle demande des précisions sur les aspects qui contreviennent à la PIEA.
- Monsieur Frédéric Pellerin questionne à propos de la catégorie d'étudiants fréquentant les services de postcorrection. Selon madame Thomas, plusieurs types d'étudiants s'y rendent. Il y a les étudiants

performants qui souhaitent augmenter leurs résultats et ceux qui doivent parfois assister à 4 séances de 2 heures pour finaliser la correction de leur dissertation.

- Monsieur Michel Boulet souhaite savoir si la présentation du bilan a d'abord été faite au département de français avant de l'être à la commission. Madame Thomas confirme que c'est la procédure qu'elle a suivie puisque le soutien des enseignants est essentiel pour réaliser ce projet.

Madame France Perreault transmet ses félicitations pour ce projet.

3.10 Autres points

3.12.1 Nomination au Conseil de la réussite

Lors de la réunion du 10 octobre sur le sujet du Conseil de la réussite, les membres ont confirmé la présence de deux enseignantes sur le Conseil, nommées lors de l'Assemblée générale du 3 octobre. Alors que personne ne s'est proposé à la Commission des Études pour combler les deux postes restant pour les enseignants, il a été décidé d'un commun accord de nommer deux enseignants qui avaient déjà travaillé sur le Conseil et qui avaient signifié leur intérêt à continuer à y siéger lors de l'Assemblée générale.

Dorénavant toutefois, la nomination des enseignants aux sous-comités de travail de la Commission des Études sera effectuée en assemblée générale lorsque les postes n'auront pas été comblés par les enseignants siégeant à la Commission des Études.

3.10.2 La Journée de la santé mentale au collégial

Madame Martine Lavallée exprime sa déception vis-à-vis la situation suivante. Le 9 novembre prochain se tiendra la journée de la santé mentale au collégial. Celle-ci dit n'avoir été informée de cela que le vendredi 3 novembre et de plus, ce courriel l'invitait à organiser des activités spéciales dans le cadre de cette journée. Madame Lavallée souligne qu'elle aurait aimé recevoir l'information plus tôt afin de pouvoir profiter de cette belle occasion. D'autres parts, la feuille annexée au courriel était datée de 2016 donc, cette information a possiblement circulé l'an passé. Monsieur Lamarre assure qu'il fera les vérifications nécessaires.

3.11 Information

(document déposé)

3.11.1 Statistiques d'admission à l'université à l'automne 2016

Madame Julie-Hélène Roy souligne qu'il serait intéressant de savoir dans quelles universités les étudiants ont été admis pour d'éventuels partenariats. Madame Roy se questionne également sur la diminution des demandes d'admission aux programmes universitaires reliés aux Sciences de la nature entre 2015-2016 puisqu'il n'y a pas eu de changements majeurs au niveau de la dernière cote R. Des vérifications seront effectuées et un suivi sera fait lors de la Commission des études du 5 décembre prochain.

Les membres ont été informés que madame Émilie Brouillard prendra en charge ces statistiques compte tenu du départ de monsieur Dominique Leblanc.

3.12 Dépôt de document

3.13 Prochaine rencontre : le 5 décembre 2017

3.14 Levée de l'assemblée

CDEL171107-02

Il est proposé par France Perreault de lever la séance à 16 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

Alain Lamarre
Directeur du collège constituant de L'Assomption
et président d'assemblée